Créer et animer un jardin pédagogique

Public cible
Cette formation s'adresse aux agriculteurs, porteurs de projet ou encore aux établissements scolaires et de loisirs souhaitant mettre en œuvre ou accompagner des projets de coins nature partagés, comme les jardins pédagogiques..

Objectifs
■ Préciser les aspects techniques et économiques du projet. ■ Organiser et planifier de manière autonome son projet. ■ Expliquer le discours pédagogique et les techniques d'animation de groupes. ■ Appliquer des méthodes pour transmettre du savoir sur le vivant et l'écologie du jardin de manière accessible.

Enjeux
Cette formation vise à donner aux participants les clefs pour concevoir, construire et ensuite animer un jardin pédagogique, afin de développer leur activité d'animation.

Pré-requis
Aucun

Contenu
9 Mars
■ Identifier ses compétences, ses valeurs et ses motivations.
• Les bases nécessaires au projet.
• Les aspects techniques du projet (matériel, ressources, différents types de bacs...).
10 Mars
• La gestion de groupe.
• Transmettre du savoir sur l'environnement de manière accessible.
• Rendre acteurs les enfants en toute sécurité.

Infos complémentaires

Durée de la formation 2 jour(s)
Date limite d'inscription 08/03/2021

Tarifs
Non agricole 350€
gratuit pour les agriculteurs éligibles VIVEA
Autres situations (demandeurs d'emploi, RSA,salariés, ...): nous contacter.

Plus de renseignements
Esther DIAZ PEREZ
diaz.perez@civamgard.fr
FD CIVAM du Gard
216 Chemin de campagne
30250
SOMMIERES
Tel. 04.66.77.11.12
N° d'organisme de formation :
91.30.00.40.930

Taux de satisfaction : %

Apporter votre pique-nique

Modalités d'accès :

Dates, lieux et intervenants

09 mars 2021 (7hrs)	30250 Sommières	Marie SIMON, Ingénierie de projets éducatifs - Animatrice LE MAT (07)
10 mars 2021 (7hrs)	30250 Sommières	Marie SIMON, Ingénierie de projets éducatifs - Animatrice LE MAT (07)

Financeur(s)

Financement de la formation et pièces à fournir

Bulletin d'inscription

Nom _

Prenom _

Adresse _

_ _

_ _

Courriel _

Tél _

☐ J'atteste avoir pris connaissance des conditions générales de formation (Voir la fiche)